Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 035-213502404-20251215-2025146_DEL-DE

CONSEIL MUNICIPAL DE LE RHEU

SÉANCE DU 15 DÉCEMBRE 2025

DÉLIBÉRATION N° 2025-146

Le lundi 15 décembre 2025 à 20H30, le Conseil Municipal de Le Rheu, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au Centre Administratif, sous la présidence de Mme Chantal PÉTARD-VOISIN, Maire.

Présents : Mme PÉTARD-VOISIN, M. LESNÉ, M. MANGELINCK, Mme YVET, M. BRÉMOND, Mme TEBESSI, M. GILBERT, Mme LE FORT-PILLARD, M. PITON, M. LE GALL, M. GUIHEU, Mme LE VIGOUROUX-LECOMTE, M. LAIZÉ, Mme BEAUSSÉ, M. BOULOUX, M. DENIS, M. AIMARD, Mme LUSON M. LE CUNFF, M. L'HOSTIS, Mme GUILLANTON-CUJARD, Mme LIVIER-MABILLE, M. ARS, Mme LE DEVÉHAT, M. GUÉRIN et M. BOUGET.

Excusée : Mme PITOIS (pouvoir à Mme LE VIGOUROUX-LECOMTE), Mme BRETON (pouvoir à Mme YVET) et Mme MACIÉ (pouvoir à Mme PÉTARD-VOISIN).

M. Hugo DENIS a été élu secrétaire.

Date de convocation : 09.12.2025

Nombre de conseillers en exercice : 29
Nombre de conseillers présents : 26
Nombre de votants : 29

QUESTION INSCRITE A L'ORDRE DU JOUR

OBJET : RÉSEAU DE CHALEUR URBAIN - CONVENTIONS POUR LE PAIEMENT À RENNES MÉTROPOLE DES FRAIS DE RACCORDEMENT DE HUIT ÉQUIPEMENTS PUBLICS

Rapporteur : **M. LAIZÉ**

Rennes Métropole pilote, avec l'appui de la Commune, un projet de réseau de chaleur afin d'alimenter quinze bâtiments. Sont concernés dans le périmètre : le lycée Théodore Monod (43% des besoins en chaleur), huit équipements communaux (19,7%), le collège G. Brassens (11%) et des logements.

Le réseau de chaleur a été livré en septembre 2025 et la chaufferie biomasse, d'une puissance estimée à 4 MWh/an, doit être livrée en avril 2026, date à partir de laquelle l'ensemble des bâtiments seront raccordés afin de rendre le réseau opérationnel pour la saison 2026-2027.

Le réseau de chaleur de Le Rheu sera géré par la Régie des réseaux de chaleur de Rennes Métropole. Les travaux nécessaires au raccordement des bâtiments seront réalisés par Rennes Métropole et financés par les propriétaires, en application des modalités définies dans chaque convention, via le paiement de frais de raccordement.

Les frais de raccordement sont composés d'une participation financière pour l'installation des équipements primaires dédiés au futur abonné (canalisation de raccordement au réseau de chaleur et échangeur de chaleur en sous-station) à laquelle sont déduits les Certificats d'Economie d'Energie (CCE). Au global, les droits de raccordement pour la Commune s'élèvent à 18 679,22 € TTC.

Vu les articles L.2121-29 et L.2122-21 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'avis favorable de la commission Transition Ecologique et Urbanisme en date du 26 novembre 2025

Considérant que huit équipements communaux sont concernés par le projet de raccordement au réseau de chaleur métropolitain :

- l'école élémentaire du Clos Joury,
- l'école maternelle du Clos Joury,

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 035-213502404-20251215-2025146_DEL-DE

- le pôle Chrysalide Petite Enfance,
- l'ALSH l'Arbre à Papillons,
- le COSEC,
- la médiathèque,
- l'espace Jeunesse *Le Quai,*
- la mairie principale,

Considérant que huit conventions fixent les modalités techniques et financières du raccordement de ces équipements communaux au réseau de chaleur

Informé de ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité :

- d'approuver les conventions de raccordement au réseau de chaleur concernant huit équipements communaux,
- d'autoriser Madame la Maire à signer chaque convention ainsi que tout document afférent à leur exécution,
- d'inscrire ces sommes au budget.

Suivent les signatures,
Pour copie conforme,

Le secrétaire de séance

Hugo DENIS

La Maire

MAIRIE DE LE RHEU 35650
Ille et Vilaine

Chantal PÉTARD-VOISIN